



## [Les compétences municipales](#)

31 janvier 2015 - 08 : 05

### **Les compétences municipales sont les suivantes**

- L'action sociale, sportive, culturelle, socio-culturelle
- la petite-enfance, l'enfance scolarisée
- la vie des quartiers
- les services à la population, l'Etat-Civil, les élections
- les relations internationales
- la santé publique
- l'environnement
- la prévention et la tranquillité publique

- 
- [La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure \(TLPE\)](#)